Envoyé en préfecture le 23/08/2018
Reçu en préfecture le 23/08/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_136_1-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2018_136

OBJET :

COMMISSION N°4

Octroi de l'attribution d'un nouveau fonds de concours à la commune de THUMERIES pour les travaux de toiture de la salle de fêtes Françoise malle

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 juin 2018, conformément à la loi.

Présents : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6ème vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10ème vice-présidente
M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT M. Yves OLIVIER, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT, suppléante de M. Thierry BRIDAULT
M. Jean-Luc CARTON suppléant M. Jean-Paul BEAREZ,
Mme Brigitte HERBOMMEZ suppléante de M. Yves LEFEBVRE,
M. Alain BOS remplacé par Mme Annick MATTON,

Présents à l'ouverture de la séance :
Titulaires présents : 32
Suppléants présents : 4
Procurations : 7
Nombre de votants : 43

Ont donné pouvoir :
M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Frédéric PRADALIER, procuration à M. Pascal FROMONT
M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE
M. Didier WIBAUX, procuration à Mme Marie CIETERS
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET
Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

Absents :
M. Raymond NAMYST, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Alain DUCHESNE,

M. Thierry BRIDAULT, remplacée par sa suppléante, Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT
M. Jean-Paul BEAREZ, remplacée par son suppléant, M. Jean-Luc CARTON
M. Yves LEFEBVRE, remplacée par Mme Brigitte HERBOMMEZ
Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 23/08/2018
Reçu en préfecture le 23/08/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_136_1-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2018

Délibération CC_2018_135

COMMISSION N°4

Octroi d'un nouveau fonds de concours a la commune de Thumeries pour les travaux de toiture de la salle de fêtes Françoise malle

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 03 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative.

Vu la délibération n°*2016/145* du Conseil communautaire du 06 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de THUMERIES en date du 29 mars 2018 autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 3 997 habitants. Ainsi le montant maximum du fonds de concours qui peut être attribué à la commune de THUMERIES s'élève à 239 895 €.

Considérant que la commune de THUMERIES s'est déjà vu octroyer un premier fonds de concours de 26 810,53 €, au titre de ces nouveaux fonds de concours, pour ses travaux de couverture du centre de loisirs F. Doignies

Considérant que la commune de THUMERIES s'est déjà vu octroyer un deuxième fonds de concours de 20 848,50 €, au titre de ces nouveaux fonds de concours, pour ses travaux de création de voirie rue de l'halloteau

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de THUMERIES s'élève à 192 235.97 €, après déduction du montant du premier et deuxième fonds de concours

DECIDE (par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 43 VOTANTS)

- de participer aux travaux de toiture de la salle des fêtes par l'octroi d'un fonds de concours à la commune de THUMERIES de 13 095,78€ (soit 20%) sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

  Montant HT du coût du projet : 65 478,92 € HT

Financeurs	Montant du financement	%
Aide départementale	19 643,68 € HT	30,00 %
Autofinancement	32 739,46 € HT	50,00 %
Fonds de concours CCPC	13 095,78 € HT	20,00 %
Total	**65 478,92 € HT**	**100,00 %**

Envoyé en préfecture le 23/08/2018
Reçu en préfecture le 23/08/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_136_1-DE

- Autoriser son Président à signer une convention avec la comm
  l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.

- D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT

Envoyé en préfecture le 23/08/2018
Reçu en préfecture le 23/08/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_136_1-DE